



Route départementale 771

Aménagement d'un créneau de dépassement
entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes

Concertation publique du 3 au 30 octobre 2023

sommaire

BILAN DE LA CONCERTATION

P. 3-5 Le projet soumis
à la concertation

P. 6-9 Le dispositif de
concertation

P. 9 Les principaux chiffres
de la concertation

P. 10-16 Synthèse et analyse
des contributions

P. 18 Les conclusions
de la concertation



Le projet soumis à la concertation

Le Département, avec la participation financière de la Région des Pays de la Loire, prévoit d'aménager un créneau de dépassement sur la RD 771 entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes. Cet aménagement doit faciliter la circulation et sécuriser les manœuvres de dépassement.

Avant d'arrêter le choix du parti d'aménagement permettant le lancement des procédures réglementaires préalables aux travaux, le Département s'est engagé dans une démarche volontaire de concertation préalable au titre du code de l'environnement (articles L. 121-15 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-24).

Cette démarche vise à informer les habitants des deux communes et les usagers de la RD 771 des caractéristiques de l'aménagement projeté et à recueillir leurs avis.

+ LE CONTEXTE DU PROJET

En 2018, dans le cadre de la politique routière régionale, une convention a été signée entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique. L'axe Laval-Saint-Nazaire (RN 171 et RD 771) a été identifié comme une liaison interrégionale. L'opération retenue sur cet axe est l'aménagement d'un créneau de dépassement sur la section Nozay - Saint-Vincent-des-Landes.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2020-2021 et les premières réflexions d'aménagement ont été présentées aux élus départementaux du territoire en février 2022.

+ LES ENJEUX

Le projet répond à trois grands enjeux:

- Un enjeu d'accessibilité des communes desservies;
- Un enjeu de développement économique local des communes desservies par la RD 771, ainsi que du pays de Châteaubriant dans son ensemble;
- Un enjeu de sécurité face à la problématique de vitesse élevée constatée sur la RD 771.

- Variante 1
- Variante 2
- Limites communales
- - Liaison cyclable en projet

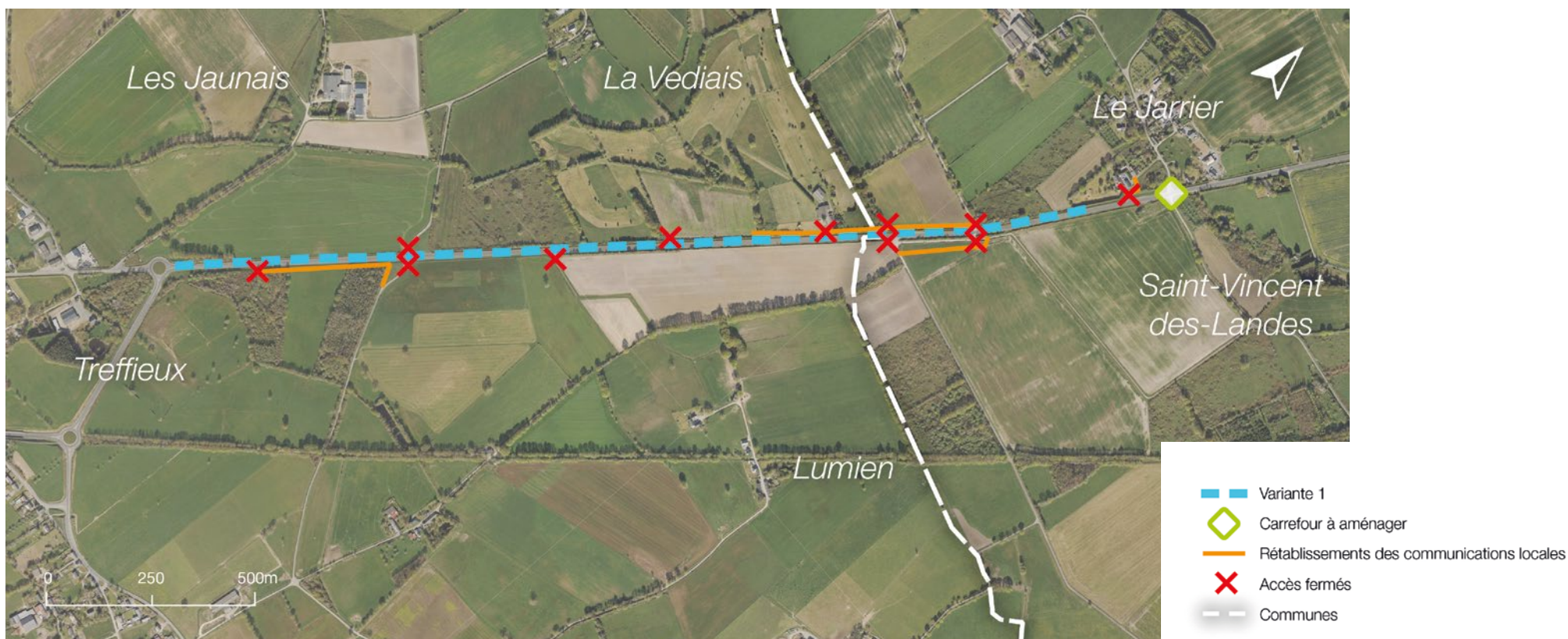


LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le scénario retenu par le Département consiste à réaliser un créneau de dépassement à 2x2 voies, limité à 110 km/h, entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes. Deux variantes ont été soumises à la concertation.

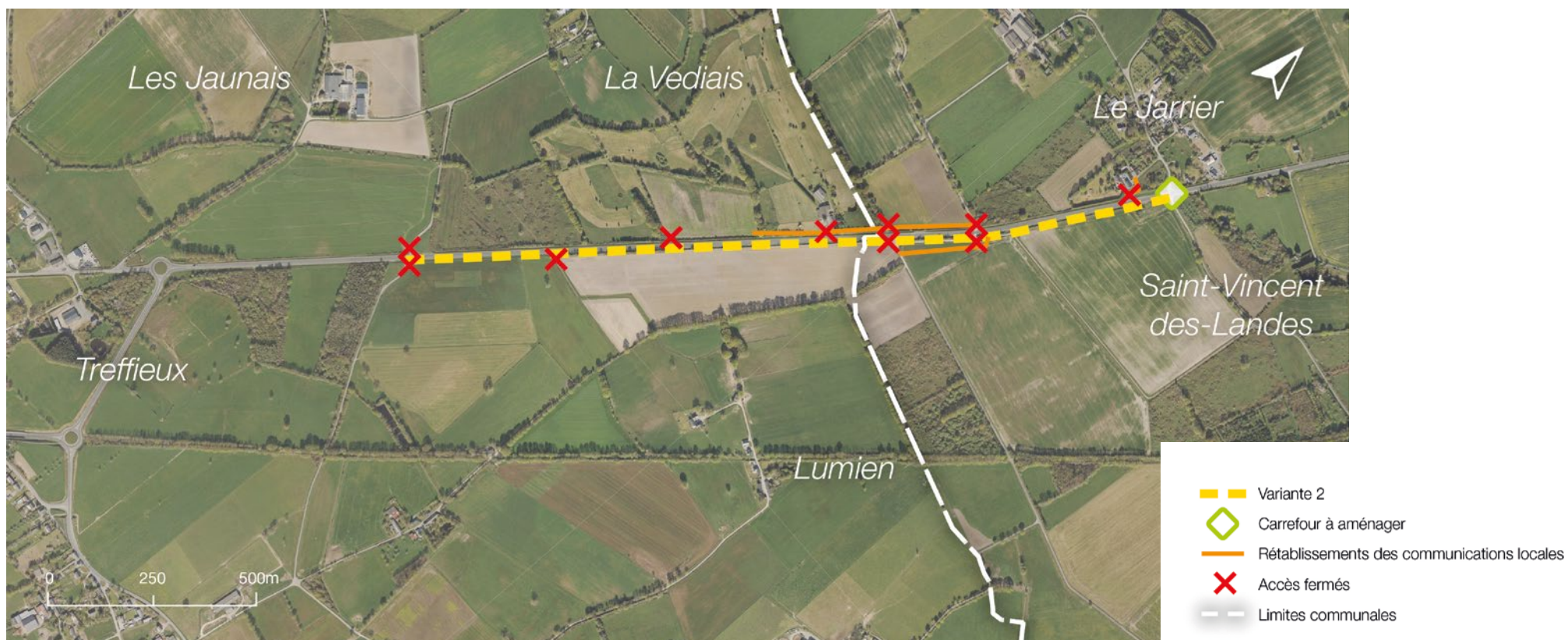
Variante 1

La variante 1 se situe entre le giratoire Nord de Treffieux et le lieu-dit « Le Jarrier ». Elle présente un linéaire aménagé de 2,2 km dont 1,6 km utile. La couche de chaussée serait créée sur le côté sud de la RD 771. Dans le cadre de l'aménagement, 9 accès riverains et 2 carrefours seraient fermés. Les voies de dessertes locales à créer seraient de 1,3 km.



Variante 2

La variante 2 se situe entre « *La Jaunais* » et « *Le Jarrier* ». Elle présente un linéaire aménagé de 1,8 km dont 1,2 km utile. La couche de chaussée serait créée sur le côté sud de la RD 771. Dans le cadre de l'aménagement, 8 accès riverains et 2 carrefours seraient fermés. Les voies de dessertes locales à créer seraient de 0,9 km.



Le dispositif de concertation

Le projet d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RD 771 entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes a fait l'objet d'une concertation préalable engagée par le Département du 3 au 30 octobre 2023.

+ PERMETTRE À CHACUN DE S'EXPRIMER

La concertation préalable organisée par le Département visait à recueillir l'avis des habitants, usagers, riverains, exploitants agricoles concernés par le projet, à la fois sur l'opportunité de l'aménagement et sur les deux variantes proposées.

Différentes modalités d'information, de participation et de dialogue ont été mises en œuvre afin de toucher le plus large public et de permettre à chacun-e d'exprimer son avis.

Des courriers ont été distribués auprès des riverains et des affiches ont été installées dans les commerces des communes concernées. L'objectif était de mettre l'accent sur la proximité et d'informer les habitants du secteur. C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'une réunion publique et des permanences ont été organisées afin de privilégier les échanges directs entre le maître d'ouvrage et les habitants.

Un dispositif de contribution en ligne a aussi été mis en place permettant de toucher un public élargi et notamment les usagers de la RD 771. Ces dispositifs ont permis de recueillir de nombreux avis dont certains très étoffés.

Les contributions ont été principalement émises par des habitants des communes concernées ou bien des usagers de la RD 771 notamment Castelbriantais.

+ LES OUTILS DE PRÉSENTATION DU PROJET

Une campagne de boîtage

La campagne a été réalisée le 22 septembre 2023 :

- Distribution d'une vingtaine de courriers dans les boîtes aux lettres des riverains situés dans le périmètre d'études (« Lumien » avec 3 boîtages, le golf de Treffieux, « Le Jarrier » avec 14 boîtages, le GAEC des Vallées, marché de producteurs de la Vediais, le GAEC Jarrrier avec 1 boîtage, « La Claie des Bois »);
- Distribution d'une dizaine d'affiches dans les commerces du centre-ville de Treffieux et de Saint-Vincent-des-Landes.

Pose de deux panneaux

Deux panneaux ont été installés sur site le 19 septembre 2023 selon le plan de localisation ci-contre :

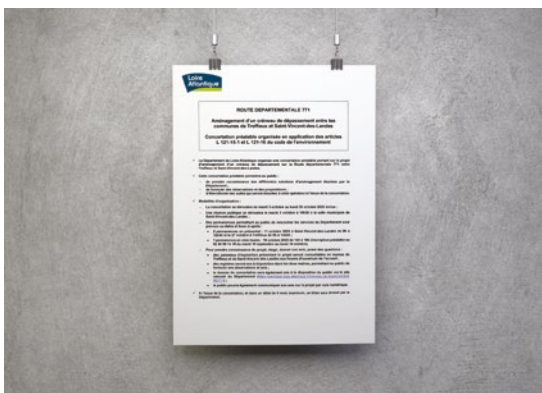




Panneaux exposés à la mairie de Treffieux.



Panneaux exposés à la mairie de Saint-Vincent-des-Landes.



L'affiche

L'exposition du projet

Une exposition de trois panneaux a été mise en place dans les mairies de Treffieux et de Saint-Vincent-des-Landes. Elle avait pour vocation d'informer le public sur les objectifs du projet, sur les variantes soumises à la concertation et sur les principales incidences du projet.

L'affiche

Un courrier a été envoyé aux collectivités de Saint-Vincent-des-Landes et de Treffieux le 3 août 2023 annonçant la phase de concertation. Ce courrier s'est accompagné d'une affiche décrivant l'organisation et les modalités de déroulement de cette concertation. Conformément aux dispositions de l'article R121-19 du code de l'environnement, cette information a été affichée dans les communes de Saint-Vincent-des-Landes et de Treffieux 15 jours avant le début de la concertation et jusqu'au 30 octobre 2023.

Elles ont été affichées à l'accueil des mairies de Treffieux et de Saint-Vincent-des-Landes sur les panneaux prévus à cet effet.

Le dossier de présentation

Le dossier de concertation présente le projet dans son ensemble. Il détaille notamment :

- Le contexte du projet ;
- Le scénario retenu ;
- L'analyse des deux variantes étudiées ;
- Les enjeux environnementaux, agricoles, paysagers et de mobilité du projet ;
- Les modalités de concertation préalable.

Le dossier de concertation a pour objectif d'apporter à chacun les informations détaillées sur le projet. Il a été mis à disposition du public au sein des mairies de Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes ainsi qu'en ligne participer.loire-atlantique.fr/creneau-de-depassement-RD771 et lors des temps de rencontres.

La plateforme numérique dédiée au projet

Un site dédié au projet a été mis en ligne à l'adresse suivante : participer.loire-atlantique.fr/creneau-de-depassement-RD771. Cet espace numérique a permis aux visiteurs de trouver de l'information sur le projet, mais également de contribuer et de prendre connaissance des différentes rencontres.

Le site regroupe plusieurs espaces et rubriques :

- Une page d'accueil qui contextualise le projet et invite à la concertation. La page d'accueil offre également la possibilité de télécharger différents documents ressources : dossier de concertation, déclaration d'intention, compte-rendu de la réunion publique et support projeté, plans, registre papier numérisé ;
- Un onglet sur la présentation des variantes ;
- Un onglet « Contribuez ! » ; qui permet de déposer son avis et de consulter l'ensemble des contributions émises
- Un onglet actualités pour informer des rendez-vous prévus et publications

+ LES OUTILS DE CONTRIBUTION

Les registres papier et en ligne via l'onglet « Contribuez »

En parallèle du dépôt d'avis en ligne, des registres papier ont été mis à disposition dans les mairies de Treffieux et de Saint-Vincent-des-Landes. Accessibles à tous, ces outils ont permis à ceux qui le souhaitent de déposer un avis, une remarque, une suggestion sur le projet.

Les avis déposés sur registre papier ont été retranscrits et publiés, après anonymisation, dans l'onglet « Contribuez » pour permettre de consulter l'ensemble des avis déposés.

+ LES TEMPS D'ÉCHANGE

Les permanences

Plusieurs permanences, en présentiel ou à distance, ont été organisées pendant la concertation pour recueillir, au plus près, les avis des habitants et répondre à leurs questions :

2 permanences en présentiel :

- Le mercredi 11 octobre 2023 à Saint-Vincent-des-Landes de 9h à 12h30 : 2 personnes se sont présentées et ont émis un avis sur le dossier de registre ;
- Le vendredi 27 octobre 2023 à Treffieux de 9h à 13h30 : 16 personnes se sont présentées et ont émis un avis sur le dossier de registre.

1 permanence en visioconférence :

- Le mercredi 18 octobre 2023 de 14h à 18h : aucun rendez-vous n'a été pris.

La réunion publique

La réunion publique du 3 octobre 2023 s'est tenue à la salle municipale de Saint-Vincent-des-Landes, de 18h30 à 20h30, en présence de :

- **M. Freddy Hervochon**, Vice-président mobilités du Département de Loire-Atlantique ;
- **M. Didier Bruhay**, Maire de Treffieux ;
- **M. Alain Rabu**, Maire de Saint-Vincent-des-Landes ;
- **M. Alain Hunault**, président de la Communauté de communes Châteaubriant-Derval ;
- **Mme Claire Théveniau**, présidente de la Communauté de communes de Nozay ;
- **M. Jean-Pierre David**, Direction infrastructures du Département de Loire-Atlantique.

Les conseillers départementaux suivants étaient aussi présents :

- **Mme Catherine Ciron**, Conseillère départementale du Canton de Châteaubriant ;
- **M. Philippe Dugravot**, Conseiller départemental du Canton de Châteaubriant ;
- **Mme Laurence Le Bihan**, Conseillère départementale du Canton de Guéméné-Penfao ;
- **M. Jean-Claude Provost**, Conseiller départemental du Canton de Guéméné-Penfao ;

Ouverte à tous, elle a réuni 60 participant-e-s.

Ont été présentés :

- L'opportunité et le scénario d'aménagement ;
- Les variantes étudiées ;
- Les modalités de participation à la concertation.

Le temps d'échange avec le public a notamment permis d'aborder les sujets suivants :

- Sécurité et trafic ;
- Enjeux environnementaux ;
- Enjeux fonciers ;
- Priorisation des projets et développement économique.

Les principaux chiffres de la concertation



1 réunion publique avec une soixantaine de participants



18 personnes rencontrées lors des permanences organisées



6 000 visites sur la page dédiée au projet sur la plateforme



212 contributions au total émanant de **198 contributeurs** différents dont :

22 contributions dans les 2 registres dédiés

176 contributions via la plateforme numérique

4 contributions de structures publiques : communes de Saint-Vincent-des-Landes et Treffieux, Communautés de communes de Châteaubriant-Derval et de Nozay

5 contributions d'associations : Syndicat Chère Don Isac, La France Insoumise de Loire-Atlantique, CAMIL, Qualité Air Vie Eau de Treffieux, Bretagne Vivante.

106 contributions formulent un avis défavorable soit **54 %**

Les arguments suivants sont avancés en priorité :



L'absence d'intérêt du projet **58 %**



Les impacts environnementaux **55 %**



Le coût du projet **48 %**



L'absence d'amélioration des conditions de circulation **33 %**



L'emprise sur les activités agricoles **34 %**



Les enjeux climatiques **29 %**



L'absence d'enjeux pour la sécurité routière **27 %**



L'altération du cadre de vie **16 %**

92 contributions formulent un avis favorable soit **46 %**

Les arguments suivants sont avancés en priorité :



Attractivité et développement économique du territoire **52 %**



Sécurité routière **37 %**



Fluidification du trafic **16 %**

Synthèse et analyse des contributions

L'analyse des contributions prend en considération l'ensemble des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion publique et des permanences, ainsi que les contributions effectuées via la plateforme en ligne et les registres prévus au sein des mairies. Les contributions ont été classées et analysées par thématiques afin d'en faire ressortir les points saillants.

+ **UNE OPPORTUNITÉ DU PROJET EN DÉBAT**

D'une manière générale, les avis sont très tranchés sur la nécessité ou non de créer un créneau de dépassement entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes. Les contributions, pour la plupart argumentées, se prononcent clairement en faveur ou en défaveur du projet.

Les contributeurs favorables au projet soulignent que la création de ce créneau de dépassement permettra de :

- Désenclaver Châteaubriant ;
- Fluidifier le parcours Nozay -Châteaubriant, notamment aux heures de pointe avec un trafic parfois dense de poids-lourds, tout en sécurisant les déplacements ;
- Renforcer l'attractivité du nord du département et favoriser le dynamisme économique : les entreprises du territoire manifestent leur intérêt pour le projet, en particulier pour attirer des salariés ;
- Favoriser l'accessibilité des habitants aux services (santé, études...) dans un souci d'équité territoriale ;
- S'inscrire dans la continuité des aménagements déjà réalisés.

Quelques contributions vont même plus loin en évoquant la mise à 2x2 voies de l'axe Nozay / Martigné-Ferchaud.

Beaucoup considèrent au contraire le projet inutile. **Les principaux arguments en défaveur du créneau de dépassement portent sur :**

- Le bon fonctionnement actuel de la RD 771 en termes de trafic,
- L'absence d'insécurité routière ;
- Le coût du projet jugé disproportionné par rapport aux avantages présumés, notamment en termes de gain de temps ;
- La protection de l'environnement, avec la mise en avant du bouleversement des écosystèmes ;
- L'artificialisation des sols, en contradiction avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) du Département ;
- Les enjeux climatiques, avec la mise en lumière de l'impact carbone du projet et du trafic dans un contexte de nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- La préservation des espaces agricoles.
- Est notamment cité le dernier rapport du COI (Conseil d'orientation des infrastructures) de décembre 2022 qui mentionne qu'en dessous de 10 000 véhicules par jour, la création d'une 2x2 voies « *n'a aucun intérêt* ».
- Le confort des riverains (impact sonore, dévaluation foncière)

Qu'en pensent les collectivités ?

Plusieurs collectivités se sont exprimées sur la réalisation de ce créneau de dépassement entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes dans le cadre de la concertation. Les communes de Treffieux et de Saint-Vincent des Landes, ainsi que la Communauté de communes de Nozay se prononcent en défaveur du créneau de dépassement. Parmi les arguments évoqués : la faiblesse du gain de temps, l'artificialisation des sols, la faible accidentologie sur cet axe et la consommation des espaces agricoles. Les problématiques d'accès à l'échelle locale sont également soulevées.

En parallèle, les élus de la Communauté de communes Châteaubriant-Derval, ainsi que les conseillers départementaux du canton de Châteaubriant, confirment la nécessité de cet aménagement pour renforcer l'accessibilité et l'attractivité de leur territoire.



+ LES OPTIONS D'AMÉNAGEMENT

Peu de contributions traitent spécifiquement des deux variantes soumises à la concertation. Les 16 contributions recueillies sur ce thème privilégient la variante 1, jugée plus adaptée. Certains contributeurs pointent néanmoins l'importance de rester vigilant sur les accès riverains.

Un contributeur regrette l'absence d'une variante comprenant uniquement une sécurisation de type ligne blanche.

Une contribution précise qu'il serait plus utile de prévoir un créneau de dépassement entre Treffieux et Nozay, à proximité du carrefour de Jans.

+ LES CONTRIBUTIONS PAR THÉMATIQUES

Mobilité et desserte

Le trafic

La question du trafic a recueilli 50 contributions. La majorité des contributeurs estime que **le trafic est déjà fluide** sur cet axe. Ils s'interrogent ainsi sur le gain de temps qui serait généré par le créneau de dépassement, de l'ordre de 17 secondes, considéré comme très limité. Certains précisent en outre qu'il existe déjà des créneaux de dépassement sur l'axe Nozay/Châteaubriant. Un contributeur fait remarquer que les doubléments de voirie encouragent les vitesses excessives, contribuant à provoquer des accidents aux impacts toujours plus mortels.

D'autres contributions, au contraire, relèvent **un trafic de plus en plus dense** sur cet axe, avec la présence de poids-lourds, d'engins agricoles et de convois exceptionnels.

Plusieurs contributions mettent en avant le confort des créneaux de dépassement pour doubler les véhicules lents sans craindre les contrôles et ce en toute sécurité.

Les déplacements et mobilités alternatives

17 contributions portent sur les déplacements et les mobilités alternatives.

La plupart de ces contributions regrettent notamment que le projet porte sur la réalisation d'une infrastructure routière. Elles évoquent ainsi **plusieurs alternatives**, plus pertinentes selon elles :

- Développement des liaisons ferroviaires, cyclables, et du covoiturage. Une contribution évoque par exemple la création d'une piste cyclable sécurisée qui relierait celle de Châteaubriant, voire qui pourrait aller jusqu'à Nozay ;
- Amélioration du cadencement des transports en commun, comme la ligne Aléop Châteaubriant/Saint-Nazaire ;
- Création de lignes de car régulières reliant Nozay à Châteaubriant via Treffieux à différents horaires ;
- Sécurisation des trajets doux en zone périurbaine ;
- Renforcement du tram-train Nantes-Châteaubriant à des prix attractifs.

Ces sujets ont notamment été abordés lors de la réunion publique du mardi 3 octobre 2023, M. Hervochon a précisé que les actions visant à améliorer l'offre de déplacement ferroviaire et de transports par car (Aléop), ne relèvent pas d'une compétence départementale mais régionale. Par ailleurs, le Département prévoit, en parallèle de la RD 771, la création d'une liaison cyclable Blain-Nozay-Châteaubriant.

Les dessertes locales

Quelle que soit la variante retenue, l'aménagement d'un créneau de dépassement à 2x2 voies entraînerait **la fermeture d'accès existants**. Les 5 contributions abordent notamment :

- L'impact sur les dessertes locales pour les riverains et le rallongement des temps de parcours ;
- L'impact sur les accès au golf et au marché des producteurs de « *La Védiâis* », acteurs économiques du territoire ;
- L'impact sur la desserte d'habitations localisées au Sud-Ouest du village du « *Jarrier* »
- La coupure en deux d'une exploitation agricole et, par conséquent, un accès difficile pour les engins agricoles ;
- L'accès au parc éolien avec de gros engins. Suggestion est faite d'envisager un accès sur une des voies perpendiculaires, évitant les traversées de bourgs ;
- L'accès pour les pompiers : si pour certains, la réalisation d'un créneau de dépassement permet d'aller plus vite, pour d'autres elle augmente le temps d'intervention au niveau micro-local ;
- Une contribution souligne la nécessité de prévoir une voie de desserte en parallèle de la RD 771.

Sécurité

67 contributions évoquent le sujet de la sécurité, faisant apparaître des avis très mitigés.

Certains participants soulignent la faible accidentologie sur ce tronçon (2 accidents non mortels en 10 ans), estimant qu'il n'existe pas de problématique de sécurité. Quelques contributions considèrent même que le passage de 80 à 110 km/h sur le créneau de dépassement ne va pas dans le sens d'une sécurisation de cet axe. Des contributeurs font remarquer que **certains carrefours ou axes devraient être sécurisés en priorité**, comme le carrefour RD 771/RD 46 par exemple. Ils font part de leur inquiétude sur l'impact du créneau de dépassement sur la hausse de la fréquentation de ce carrefour.

D'autres projets précis sont évoqués :

- Sécuriser la traversée de La Grignonais;
- Sécuriser la RD 775 entre Derval et Châteaubriant;
- Réparer les routes secondaires abîmées comme la D1 entre Treffieux et Derval;
- Réaliser une bande d'arrêt d'urgence sur la RD 771 entre Nozay et Blain.

A contrario, des participants estiment que **la sécurisation de la RD 771 est une nécessité** afin de pouvoir doubler les véhicules lents.

Quelques points de vigilance sont cependant soulevés sur :

- La sécurisation des accès, notamment le carrefour au niveau du « *Jarrier* ». Des questions sont posées sur les aménagements qui seraient mis en place (radar ou autre, ...) ;
- Les traversées possibles pour les modes actifs (à pied, à cheval, à vélo).





Les recommandations du Syndicat Chère Don Isac

Le Syndicat Chère Don Isac est le syndicat de bassin versant qui porte la politique territoriale de l'eau sur le territoire concerné par le créneau de dépassement. Entre autres activités, il agit sur la préservation de la ressource en eau et tient à disposition les cartes d'enjeux et les inventaires communaux des zones humides. Il formule ainsi les recommandations suivantes :

- Garantir les fonctionnalités des mares et milieux aquatiques et porter une attention à l'affluent du Ruisseau du Touillonais ;
- Appliquer la doctrine Éviter, Réduire Compenser, conformément à la réglementation pour les haies impactées par le projet ;
- Limiter l'artificialisation des sols et favoriser le maintien de surfaces enherbées autant que possible.

Environnement, biodiversité, et changement climatique

Environnement et biodiversité

60 contributions font état d'inquiétudes sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Les principales préoccupations des participants concernent la préservation des haies, des zones humides et les impacts sur la faune et la flore. **Le projet est perçu comme très impactant** et allant à l'encontre des enjeux environnementaux actuels de préservation de la biodiversité, ainsi que des espaces agricoles et naturels.

La séquence Éviter, réduire, compenser (ERC) est évoquée par plusieurs contributeurs. Pour eux, il s'agit clairement d'éviter plutôt que de compenser. Des participants s'interrogent sur les mesures compensatoires.

Un contributeur fait référence au rapport du CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) sur les haies comme leviers de planification écologique.

Quelques contributions favorables au projet insistent sur l'importance de mettre en place des mesures de compensations adéquates.

Enjeux climatiques, bilan carbone

Les enjeux climatiques constituent des préoccupations majeures pour un grand nombre de contributeurs. 38 contributions y font référence.

Il est mentionné le rapport du GIEC, mais aussi l'étude menée par le CEREMA sur le bilan carbone dans le cadre du doublement des voies Nantes/Pornic, ou encore le rapport « *The Eurobitume life-cycle inventory for bitumen* ».

Plusieurs arguments et questions sont ainsi posés :

- Le passage à 110 km/h sur le créneau de dépassement implique une hausse de la vitesse et donc des émissions de CO₂, ainsi qu'une hausse de la consommation de carburant ;
- La consommation de granulats et d'énergie pour construire la route n'est pas sans conséquence. Une contribution précise que cette consommation s'inscrit dans une « *logique contestable et contestée si l'on veut vraiment lutter contre le réchauffement climatique* » ;
- La question du bilan carbone de l'aménagement est posée.

Artificialisation des sols

La question de la sobriété foncière en lien avec la politique Zéro Artificialisation Nette (ZAN) du Département revient dans 14 contributions, tout comme la référence à la loi Climat-Résilience qui impose le Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050. Certaines contributions questionnent la cohérence entre la consommation annoncée des terres agricoles pour la réalisation de cet aménagement et la politique ZAN du Département.

Localement, il est notamment fait référence aux réflexions en cours sur le PLUI de la Communauté de communes de Nozay. Une contribution fait état de la limitation à 3 ha des surfaces constructibles à Treffieux pour les décennies à venir. Elle indique que la consommation de ces terres pour la création d'un créneau de dépassement apparaît non pertinente.

Développement économique et attractivité du territoire

Avec 68 contributions, le développement économique et l'attractivité du territoire sont une thématique fortement abordée.

La majorité des contributions sur ce sujet considère que la réalisation de ce créneau de dépassement est un atout pour faciliter le développement économique du nord du département. Cette infrastructure apparaît comme un moyen de favoriser l'équilibre territorial au sein du département et de désenclaver Châteaubriant. Elle permettra notamment de renforcer l'attractivité des entreprises castelbriantaises en termes d'emplois et aux entreprises de s'ancrer dans le tissu économique de Loire-Atlantique.

Certaines contributions nuancent le propos :

- Les aménagements routiers ne participent pas au développement économique, mais à leur étalement, augmentant de facto les trajets domicile-travail ;
- Le développement économique de Châteaubriant est déjà bien réel et le créneau de dépassement n'aura aucun impact sur le sujet ;
- Activité économique à part entière sur le territoire, le golf de Treffieux deviendra difficile d'accès.

Coût du projet

51 contributions abordent la question du coût du projet et s'interrogent sur la pertinence de cet investissement. Beaucoup évoquent même un « *gaspillage d'argent public* ».

Pour les participants, il y a lieu d'envisager la possibilité d'attribuer ce budget à d'autres projets de mobilité qui leur semblent nécessaires (*voir chapitre Déplacements et mobilités alternatives p.11*).

Plusieurs contributions proposent d'attribuer ce budget à d'autres missions du Département. Sont ainsi évoquées les questions de logement, d'éducation, d'économie bas carbone ou de protection sociale.

Au-delà du coût d'investissement, les participants soulignent également le coût d'entretien nécessaire du créneau de dépassement.

Activités agricoles

36 contributions pointent l'impact du créneau de dépassement sur l'activité agricole.

La plupart soulignent la nécessité de préserver les terres agricoles et de ne pas impacter les exploitations existantes. L'enclavement d'une exploitation agricole qui va voir sa ferme coupée en deux est notamment cité.

Des questions sont posées sur les accès prévus pour les engins agricoles.

Cadre de vie

23 contributions sur le cadre et la qualité de vie témoignent d'interrogations et d'inquiétudes.

La question des **nuisances sonores** est la plus souvent citée, ciblant notamment la création d'une voie de desserte pour le golf. Des questions sont posées sur le **maintien des haies** comme un frein aux nuisances sonores et visuelles. Une contribution demande une étude de bruit et une autre la plantation de nouvelles haies.

Conséquence de la hausse de la vitesse, la question de la **pollution** et de l'émission de gaz à effet de serre ressort également.

La concertation

11 contributions traitent du thème de la concertation.

La plupart s'interrogent sur la **légitimité de la démarche** alors que les financements sont déjà prévus.

D'autres regrettent :

- Le délai de concertation de 4 semaines jugé trop court ;
- Les éléments mis à disposition du public, en particulier un dossier de concertation utile, mais peu détaillé. Une contribution demande d'avoir accès à l'étude environnementale ;
- Une concertation portée sur les variantes plutôt que sur l'opportunité du projet ;
- L'absence de scénario alternatif, de type ligne blanche avec interdiction de dépassement.





541

ST NAZAIRE

NOZAY

REDON

NANTES

VINCENT

Les conclusions de la concertation

La concertation menée par le Département dans le cadre du projet d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RD 771 entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes a permis d'informer et de recueillir l'avis des riverains de cet axe ainsi que des habitants des deux communes concernées et des usagers qui empruntent la liaison Nozay-Châteaubriant quotidiennement.

Cette démarche a fortement mobilisé les habitants du territoire concerné par le projet, ainsi que les usagers de la section de route à aménager. Elle a également donné lieu à de nombreuses contributions d'habitants du département souhaitant faire connaître leur avis sur un tel projet.

Au final, les nombreuses contributions ont permis d'exposer des avis très partagés : bien que de nombreuses personnes se soient exprimées en faveur de l'aménagement d'un créneau de dépassement sur l'axe Nozay-Châteaubriant, la majorité des contributions recueillies a fait part de son opposition au projet. Pour ces dernières, l'aménagement proposé n'est pas justifié au regard du trafic, de la faible accidentologie relevée sur cet axe et de son intérêt très limité en termes de réduction des temps de parcours. De plus,

plusieurs avis exprimés considèrent que le projet est susceptible de générer des impacts importants vis-à-vis de la biodiversité et des milieux naturels présents en bordure de voie, ce qui est perçu comme contraire aux orientations nationales et aux engagements du Département en matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre et de préservation du climat. Enfin, la mise en place de ce créneau de dépassement génèrerait des impacts forts sur les exploitations agricoles localisées dans la bande d'étude.

Les communes de Saint-Vincent-des-Landes et de Treffieux se sont également exprimées contre cet aménagement. Ce projet est en effet, selon ces dernières, inutile compte tenu de l'absence d'enjeu réel de sécurité routière sur le tronçon considéré ainsi que par les gains de temps très réduits qui seraient générés par le créneau. De plus, la réalisation du créneau nécessiterait l'artificialisation de 3,5 ha de terres agricoles et naturelles ce qui est contraire aux nouvelles orientations nationales en matière d'artificialisation des sols. Enfin, l'aménagement perturberait significativement la desserte des propriétés foncières et des villages situés en bordure de voie du fait de la suppression des accès existants.

En conséquence, au vu du bilan très contrasté de la concertation et des avis recueillis dans le cadre de cette dernière, et en particulier des avis négatifs des deux conseils municipaux des communes sur lesquelles devait être réalisé ce projet, le Département a décidé de ne pas donner suite au projet d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RD 771 entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes.



Pour retrouver toutes les informations sur le projet et la concertation :
participer.loire-atlantique.fr/creneau-de-depassement-RD771



Une initiative du Département de Loire-Atlantique
avec un cofinancement de la Région des Pays de la Loire



Département de Loire-Atlantique
Direction Infrastructures
Services départementaux, 8 rue Sully, à Nantes
Tél. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : participer.loire-atlantique.fr

Conception :
Crédit photo : © Paul Pascal, Pascal Beltrami, Coralie Monnet / Département de Loire-Atlantique
Janvier 2024 56n156 -1740